

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, le lundi 16 septembre 2019, à 19 h.

SONT PRÉSENTS : les commissaires monsieur Jean Parisée, président, monsieur Tony Desjardins, vice-président, monsieur André Thériault, madame Nathalie Bernier, madame Réjeanne Landry, madame Léona Boudreau, et les commissaires parents, madame Gina Boudreau, madame Sonia Richard et madame Karine Chiasson.

SONT AUSSI PRÉSENTS : le directeur général monsieur Mario Cyr, le directeur des services éducatifs, monsieur Éric Faguy, la directrice des finances, madame Fanny Cormier et la directrice des ressources humaines, madame Annick Dupuis.

SONT ABSENTS : les commissaires messieurs Jean-Yves Richard et Henry Bond.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2,1 Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 juin 2019
 - 2,2 Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 juin 2019
 - 2,3 Suivi
3. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 3,1 Bourse Roland Jomphe
 - 3,2 Demande d'utilisation des locaux de l'école Louis-Garnier
 - 3,3 Informations
4. **DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 4,1 Informations
5. **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 5,1 Informations
6. **DIRECTION DES FINANCES**
 - 6,1 Inscription aux fichiers de la taxe
 - 6,2 Amendement à la résolution CC-1241-2006
 - 6,3 Informations
7. **DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
 - 7,1 Autorisation d'appel d'offres « contrats de déneigement »
 - 7,2 Adoption des lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle
 - 7,3 Informations

8. AFFAIRES DIVERSES

8,1 Corporation de développement et gestion du port de Havre-Saint-Pierre

8,2 _____

8,3 _____

9. POINTS DES COMMISSAIRES

9,1 _____

9,2 _____

9,3 _____

10. Correspondance

11. Questions des membres

12. Questions de l'assemblée

13. Levée de la réunion

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution no. CC-3376-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Karine Chiasson et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant aux « Affaires diverses » :

- Corporation de développement et gestion du port de Havre-Saint-Pierre

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019****Résolution no. CC-3377-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement que le procès-verbal du 17 juin 2019 soit approuvé comme il apparaît au livre des délibérations.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2019****Résolution no. CC-3378-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nathalie Bernier et résolu unanimement que le procès-verbal du 27 juin 2019 soit approuvé comme il apparaît au livre des délibérations.

BOURSE ROLAND JOMPHE**Résolution no. CC-3379-2019**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Tony Desjardins et résolu unanimement que les membres du conseil des commissaires acceptent de contribuer à la Bourse Roland Jomphe, mise sur pied par la Société historique de Havre-Saint-Pierre, et ce, à même son budget de fonctionnement, pour un montant de 1 000 \$.

DEMANDE D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE LOUIS-GARNIER**Résolution no. CC-3380-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Sonia Richard et résolu unanimement que la municipalité de Rivière-au-Tonnerre puisse utiliser les locaux de l'école Louis-Garnier avant que l'entente avec le conseil municipalité de Rivière-au-Tonnerre soit conclue étant donné qu'ils ne peuvent plus utiliser leurs locaux actuels. Cette autorisation est valide jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise dans ce dossier (signature d'une entente à long terme).

INSCRIPTION AUX FICHIERS DE LA TAXE**Résolution no. CC-3381-2019**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur André Thériault et résolu unanimement que madame Fanny Cormier, directrice des finances, soit autorisée à signer au nom de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord tous les documents relatifs à l'inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ.

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION CC-1241-2006**Résolution no. CC-3382-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Réjeanne Landry et résolu unanimement d'amender la résolution CC-1241-2006 en modifiant le point 4.10 de la « Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers » afin de permettre aux employés de l'école Monseigneur-Labrie travaillant pendant les quarts de travail qui coïncident avec les périodes de repas du matin, midi et du soir d'utiliser les services de la cafétéria, et ce, tout en déboursant les frais inhérents.

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES « CONTRATS DE DÉNEIGEMENT »**Résolution no. CC-3383-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement que la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord autorise le coordonnateur des ressources matérielles, monsieur Gaétan Tanguay, à aller en appel d'offres pour les contrats de déneigement des écoles Leventoux, Lestrat et Monseigneur-Labrie et l'autorise à signer les contrats avec les plus bas soumissionnaires conformes.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Gina Boudreau et résolu unanimement d'adopter les lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle comme elles sont présentées en annexe.

AFFAIRES DIVERSES

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ET GESTION DU PORT DE HAVRE-SAINT-PIERRE**

Résolution no. CC-3385-2019

Monsieur Mario Cyr, directeur général, informe les membres du conseil des commissaires que le gouvernement fédéral a cédé les infrastructures portuaires de Havre-Saint-Pierre à la Corporation de développement et gestion du port de Havre-Saint-Pierre depuis plusieurs années.

CONSIDÉRANT cette cession des infrastructures portuaires par le gouvernement fédéral à la Corporation de développement et gestion du port de Havre-Saint-Pierre (devenue Port de Havre-Saint-Pierre);

CONSIDÉRANT que suite à la cession, toutes les infrastructures du port seront portables au rôle et taxables;

CONSIDÉRANT que le Port de Havre-Saint-Pierre est un organisme à but non lucratif et que cette cession lui permet d'être propriétaire d'une infrastructure essentielle à l'économie de la région et à son développement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de maintenir le montant de taxes foncières à un montant similaire à celui payé par le gouvernement fédéral afin de permettre au Port de Havre-Saint-Pierre de générer des revenus suffisants pour remplir sa mission;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'impact négatif à prévoir pour la commission scolaire étant donné que ce que nous ne recevons pas en taxes scolaires sera compensé par la subvention d'équilibre dans le but d'atteindre le produit maximal de la taxe (PMT);

CONSIDÉRANT que le projet de loi privé soit accepté tel que présenté;

Par ailleurs, si le projet de loi privé n'était pas accepté par le gouvernement, la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord devra charger les taxes selon les évaluations municipales. De plus, la commission scolaire se garde la possibilité de réviser sa position si le projet de loi présenté était modifié lors de son approbation.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Tony Desjardins et résolu unanimement d'appuyer la demande du Port de Havre-Saint-Pierre.

INFORMATIONS

- 2,3 Monsieur Mario Cyr informe les membres que l'entente avec le complexe aquatique est signée.
- 4,1 Monsieur Éric Faguy, nouveau directeur des services éducatifs, informe les membres qu'il y a une hausse des services offerts en orthophonie pour la commission scolaire.
- 5,1 Madame Annick Dupuis fait le suivi du recrutement.
- 6,3 Madame Fanny Cormier informe les membres que la production des états financiers est en cours et qu'ils seront présentés à la prochaine rencontre.
- 7,2 Monsieur Mario Cyr informe les membres que les travaux à l'école Monseigneur-Labrie seront terminés dans quelques semaines.

CORRESPONDANCE

Le directeur général informe le conseil des commissaires de la correspondance suivante :

- Confirmation de maintien bâtiment
- Lettre municipalité de Rivière-au-Tonnerre

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

On demande s'il y a eu une rencontre entre les commissaires et le Port de Havre-Saint-Pierre. On répond que non. Le projet de loi a été présenté et la commission scolaire a décidé d'appuyer la démarche.

On demande quel montant la commission scolaire ne percevra pas en taxes du Port de Havre-Saint-Pierre. On répond que les sommes non perçues par la commission scolaire seront compensées par le gouvernement qui aura au préalable approuvé le projet de loi.

LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution no. CC-3386-2019

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement que la réunion soit levée à 19 h 22.

Jean Parisée, président

Annick Dupuis, secrétaire générale